



Réseau francophone
d'éthique et
de déontologie
parlementaires

Atelier

L'éthique et la déontologie parlementaires

Juillet 2026

Objectifs de l'atelier

- Proposer des pistes de réflexion pour identifier les valeurs et principes éthiques ainsi que les règles déontologiques adaptées au contexte parlementaire
- Explorer comment ces valeurs peuvent se traduire en comportements souhaitables
- Discuter de l'importance des règles de conduite pour incarner une intégrité parlementaire

Plan de la présentation

1. Le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires
2. Les mécanismes d'encadrement en éthique et déontologie parlementaires
3. Les notions de base en éthique et déontologie parlementaire
4. Mises en situation
5. Le devoir de neutralité des secrétaires généraux



Le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires

Mission

Le Réseau favorise l'échange entre les parlements francophones et les entités intéressées par la déontologie et l'éthique. Ensemble, ils contribuent à la réflexion autour de ces enjeux et à leur promotion au sein de l'espace francophone.

SENSIBILISER
RECUEILLIR
ÉCHANGER
DÉVELOPPER
DIFFUSER

Composition

- Parlements
- Entités indépendantes ou personnes désignées par leur parlement
- Organisations externes au milieu parlementaire, avec compétences à l'égard de parlementaires
- Groupes universitaires

Activités



Accompagnement

- Analyse comparée de textes existants
- Soutien à la rédaction d'une ébauche de code d'éthique et de déontologie



Formation

- Atelier : développer ses réflexes éthiques et déontologiques
- Sur demande



Séminaire

- Formation et de sensibilisation en matière d'éthique et de déontologie parlementaires adaptée aux besoins

Les notions de base

Notion clé : éthique

- Sert de guide lorsqu'aucune règle n'encadre une situation
- Conçue pour aider une personne à réfléchir aux valeurs qui motivent ses actes et à choisir, sur cette base, le comportement le plus approprié conformément à la position qu'elle occupe dans une société ou un groupe donné

Dans le contexte parlementaire :

L'éthique permet aux parlementaires de **représenter les intérêts de l'ensemble de leurs électeurs** ainsi que l'intérêt général, de sorte qu'ils soient représentés de manière équitable, et qu'il n'existe pas d'influence privée indue dans les politiques gouvernementales.

Principales valeurs interpellées en parlementarisme

- Les valeurs relatives à l'éthique parlementaire peuvent être exprimées par du vocabulaire différent selon les contextes: légal, géographique et culturel
- Elles peuvent être véhiculées et incarnées par des comportements différents, selon notre identité personnelle, nos coutumes et notre environnement

Principales valeurs interpellées en parlementarisme



Discussion

- Quelles valeurs sont déjà importantes dans votre communauté? Qu'est-ce qui interpelle vos concitoyens?
- Dans le cadre de vos fonctions, quelles valeurs souhaitez-vous voir mises de l'avant?

Valeurs et principes éthiques communs

- Agir dans l'**intérêt du public** ou au nom des citoyens
- **Respecter et protéger** les institutions démocratiques
- Adopter des valeurs comme la **sagesse, l'honnêteté, l'objectivité, l'indépendance et la sincérité**
- Exercer ses fonctions avec **intégrité, probité, assiduité, transparence et responsabilité**

Notion clé : déontologie

- Réfère aux devoirs et aux obligations qui incombent à un individu en vertu de l'exercice d'une charge ou d'une profession ou de la détention d'une fonction, et qui sont associés à une sanction
- Les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres d'un groupe et dans toutes les situations

Dans le contexte parlementaire :

Les règles de conduite fournissent **des indications claires** sur la prévention des conflits d'intérêts et sur les questions connexes. Elles permettent d'assurer que l'intérêt des citoyens est au centre des décisions.

Notion clé : conflits d'intérêts

- Généralement défini comme une situation où les intérêts personnels et l'intérêt public sont en jeu.
- Pourrait être une situation à risque, et non un fait précis
- Une situation de conflit d'intérêts peut exister du simple fait qu'il y a une occasion ou une opportunité.
- Même si la décision finale favorise l'intérêt public, la confiance du public n'est pas servie par les doutes inhérents aux conflits d'intérêts

Types de conflits d'intérêts

Réel :

Correspond à une situation dans laquelle une personne favorise un intérêt personnel alors qu'elle exerce un pouvoir qui lui est dévolu.

Potentiel :

Correspond à une situation dans laquelle un intérêt personnel pourrait être favorisé, mais où la personne n'a pas encore exercé son pouvoir.

Apparent :

Correspond à une situation qui pourrait être raisonnablement interprétée par une tierce personne comme étant l'occasion d'un conflit d'intérêts réel.

Types de conflits d'intérêts

Structurel :

Lorsque le conflit découle presque automatiquement de l'exercice simultané des fonctions et/ou mandats publics en cause, indépendamment du comportement du mandataire public des rémunérations en cause.

Conjoncturel :

Lorsque le conflit est lié occasionnellement à l'actualité, à des circonstances exceptionnelles ou particulières, à la situation personnelle ou aux comportements du titulaire des fonctions ou mandats publics.

Notion clé : intérêt personnel

- Doit être propre à la personne
- Peut n'avoir aucune valeur financière
- Peut, de manière exceptionnelle, être un attachement marqué pour une personne ou pour un bien
- Peut varier selon les circonstances particulières et le contexte

Exemples

- Une entreprise dans laquelle est détenus des intérêts
- Un projet
- Une relation
- Un engagement professionnel

Rôle de l'éthique et la déontologie dans le milieu parlementaire

- Assurer l'adhésion des parlementaires à certaines **valeurs éthiques et règles déontologiques** pour les guider dans leur mission d'**intérêt public**.
- Prévenir et résoudre les conflits d'intérêts de manière à **protéger** l'intérêt public.
- Maintenir la **confiance des citoyens** envers leurs institutions démocratiques.
- **Prévenir et sanctionner** des comportements contraires au cadre normatif
- Renforcer la **réputation et l'intégrité** des institutions parlementaires.

Champs d'application de l'éthique et de la déontologie parlementaires

Les situations où l'éthique et la déontologie parlementaires sont interpellées sont nombreuses et multiples, entre autres :

- **Conflits d'intérêts**
- **Réception de cadeaux ou de services gratuits**
- **Emplois ou mandat incompatibles avec les fonctions parlementaires**
- **Influence indue, clientélisme**

Les mécanismes d'encadrement

Degré d'intégration de l'organe à l'assemblée parlementaire

La déontologie parlementaire confiée à :

Un **organe parlementaire** (composé de parlementaires)

Un **organe indépendant et à un organe parlementaire**

Un **organe indépendant extérieur** au Parlement

Niveau des corpus de règles

Constitutionnel ou législatif

→ *Suisse, Sénat français, Ile Maurice, Sénégal*

Règlement

→ *Côte d'Ivoire, Liban, Mali*

Existence d'un code ou d'une charte spécifique

→ *Canada, Burkina-Faso, Gabon, Roumanie, Belgique, France*

Code de conduite annexé au Règlement de la chambre

→ *Luxembourg*

Mises en situation

Situation de conflit d'intérêts



Discussion

- Quels enjeux de conflits d'intérêts observez-vous le plus fréquemment?
- Y a-t-il des règles qui encadrent les conflits d'intérêts dans votre parlement?
- Quels conseils donnez-vous aux parlementaires qui vous interpellent sur une situation qui pourrait les placer en conflits d'intérêts?

Pistes de réflexion

- Y a-t-il des **règles** qui encadrent cette conduite? Sinon, est-ce que cette conduite irait à l'encontre des **valeurs de mon institution**?
- Est-ce que les **principes de bonne gouvernance** et de transparence s'appliquent dans cette situation?
- Que **penseraient les citoyens** s'ils apprenaient les intérêts en jeu?
- Est-ce que la décision s'appliquerait généralement à tous, ou à une **vaste catégorie**? Est-ce qu'un intérêt particulier serait favorisé de façon disproportionnée?
- Que puis-je faire en vue du **maintien de la confiance** du public?

Situation de conflit d'intérêts



Les règles interpellées

- Quels enjeux de conflits d'intérêts observez-vous le plus fréquemment?
- Y a-t-il des règles qui encadrent les conflits d'intérêts dans votre contexte parlementaire?

Le bon réflexe

Un parlementaire devrait être en mesure d'identifier l'intérêt en jeu dans toute situation. Il doit être conscient que son indépendance de jugement peut être influencée ou peut sembler l'être dans l'exercice de sa charge lorsqu'il se place dans certaines situations.

Réception de cadeaux ou de services gratuits

Situation : un parlementaire doit participer à une décision sur un enjeu et se voit offrir un cadeau par l'une des personnes ayant un intérêt clair dans l'éventuelle décision. Il vous consulte pour savoir s'il peut accepter le cadeau.



Discussion

- Y a-t-il des situations où il serait mal avisé de refuser?
- Quels sont les risques pour l'intérêt public?

Pistes de réflexion

- Y a-t-il des **règles** qui encadrent cette conduite? Sinon, est-ce que cette conduite irait à l'encontre des **valeurs de mon institution**?
- Quelle est la **valeur du cadeau**? Est-elle symbolique ou substantielle?
- Est-ce que le cadeau risque de compromettre l'**intégrité de mon l'institution**?
- Est-ce que la personne qui offre le cadeau est **potentiellement bénéficiaire** d'une décision à laquelle participe le parlementaire?
- Comment pourrait percevoir une **personne raisonnablement bien informée** l'acceptation de ce don?
- Serait-il prêt à **expliquer publiquement** cette action?
- Est-ce que cette action renforce la **confiance** envers mon institution?

Réception de cadeaux ou de services gratuits



Les valeurs et règles interpellées

- Parmi les valeurs que nous avons déjà identifiées, lesquelles devraient être réitérées dans ce genre de situation?
- Quelles règles et limites pourraient raisonnablement être applicables en pratique?

Le bon réflexe

Un parlementaire devrait être conscient que solliciter, susciter ou recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit peut créer une attente (réelle ou perçue) à l'égard de ses prises de décisions et son travail parlementaire.

Influence induue et clientélisme

Situation : un collègue vous informe avoir été témoin d'une conversation dans laquelle un parlementaire a accordé des faveurs ou des avantages spéciaux à un tiers en échange de soutien politique, vote, ou autres.



Discussion

- Quels sont les risques pour l'intérêt public?
- Le soutien politique devrait-il être monnayable?

Pistes de réflexion

- Y a-t-il des **règles** qui encadrent cette conduite? Sinon, est-ce que cette conduite irait à l'encontre des **valeurs de mon institution**?
- Est-ce que les **principes de bonne gouvernance**, de transparence et de responsabilité parlementaires s'appliquent ici?
- Le parlementaire peut-il être **objectif** dans cette situation?
- Que **penseraient les citoyens** s'ils apprenaient les intérêts en jeu?
- Que puis-je faire pour **maintenir la confiance** du public?

Influence induite et clientélisme

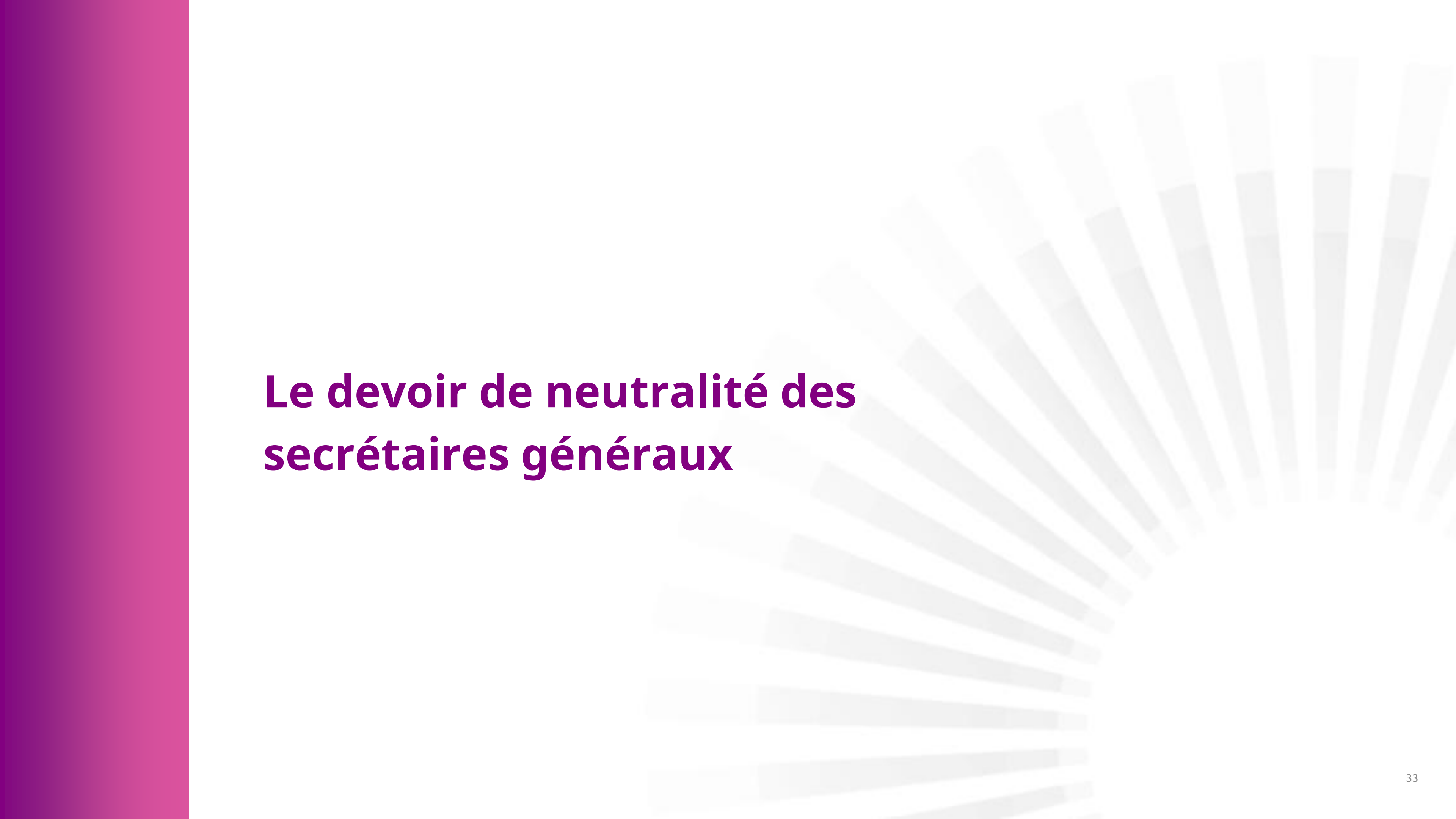


Les valeurs et règles interpellées

- Parmi les valeurs que nous avons déjà identifiées, lesquelles devraient être réitérées dans ce genre de situations?
- Quelles règles permettent d'éviter le favoritisme sans toutefois éloigner les parlementaires des citoyens représentés?

Le bon réflexe

Un parlementaire devrait se rappeler de sa redevabilité envers les citoyens au regard de l'intérêt public et non pas pour des intérêts particuliers.



Le devoir de neutralité des secrétaires généraux

Notion clé : neutralité

La neutralité peut être définie comme l'obligation d'exercer ses fonctions sans favoriser ni défavoriser un intérêt politique, partisan, personnel ou privé.



Discussion

- Que représente cette notion au sein de votre Parlement? Quelle est sa portée?
- Qu'implique-t-elle pour vos activités?

Pourquoi la neutralité est-elle indispensable?

- Le Parlement constitue le lieu où s'organise le conflit politique légitime, à savoir l'**expression d'intérêts divergents** dans le respect des règles institutionnelles.
- Le secrétaire général et l'administration parlementaire doivent permettre que ce conflit puisse se dérouler dans des conditions équitables pour tous les parlementaires.
- La neutralité crée un **espace de confiance**.
- Elle **protège** autant les majorités que les oppositions.

Notions voisines

- Impartialité
- Indépendance
- Devoir de réserve
- Loyauté institutionnelle
- Intégrité et probité
- Objectivité

Neutralité

Situation : Vous avez un rôle à jouer dans l'organisation des priorités des dossiers examinés par une instance au sein de votre Parlement. Un groupe politique ayant un intérêt direct vous demande de faire passer son dossier en premier.



Discussion

- Quels sont les risques pour l'intérêt public?
- Quels sont les risques pour votre institution?
- Comment réagissez-vous?

Questions à se poser - pistes de réflexion

- Ma décision pourrait-elle **être perçue** comme favorisant un acteur plutôt qu'un autre ?
- Ai-je un **intérêt** personnel direct ou indirect (financier, familial, amical) ?
- Comment ma décision **apparaîtrait-elle** si elle était rendue publique ?
- Ma décision est-elle **transparente** et documentée ?
- Ai-je traité toutes les parties de **manière équivalente** ?
- Un collègue arriverait-il probablement à la **même décision** ?
- Une consultation d'un **tiers indépendant** (p. ex. référent déontologique) serait-elle opportune ?

Neutralité

En cas de doute

- Signaler rapidement la difficulté
- Documenter les échanges (traçabilité)
- Privilégier la collégialité
- Se récuser lorsque cela est nécessaire

Le bon réflexe

Un secrétaire général doit (se) rappeler qu'il sert l'intérêt général au-delà des affiliations politiques et des personnes.

Sa neutralité constitue une garantie institutionnelle au fonctionnement de la démocratie parlementaire

Vos questions

En résumé : comment gérer un dilemme éthique ou déontologique

- Être en mesure d'anticiper les situations de conflits d'intérêts
- Identifier des valeurs et des principes communs d'éthique
- Mener une réflexion continue sur les enjeux d'éthique parlementaire, ainsi que sur les enjeux émergents
- Divulguer ses intérêts et privilégier la transparence



Discussion

Comment pouvez-vous aider les parlementaires à naviguer dans ce contexte ?



Réseau francophone
d'éthique et
de déontologie
parlementaires



Espace francophone



+1 418 643-1277



info@rfedp.org



www.rfedp.org

SENSIBILISER
RECUEILLIR
ÉCHANGER
DÉVELOPPER
DIFFUSER